

Comité Directeur – séance du 15 mars 2023

Membres en fonction : 29

Présents : 23

Procurations : 1

Excusés : 5

### 3.3. Affectation des résultats de l'exercice 2022

Il est proposé d'affecter 1 086 387.54 euros au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour assurer le financement des investissements programmés et notamment des restes à réaliser 2022.

Il est proposé que les excédents constatés en section de fonctionnement et d'investissement, soient respectivement repris au R002 Report de l'excédent antérieur pour 9 634 474.24 euros et au D001 Solde d'investissement reporté l'excédent de 1 747 523.72 euros.

**Le Comité Directeur,**

Après en avoir délibéré,

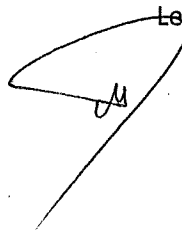
**Affecte** 1 086 387.54 euros au compte 1068 afin d'assurer le financement des investissements programmés en 2022

**Affecte** sur l'exercice 2022 l'excédent de la section de fonctionnement de 9 634 474.24 euros à l'article 002 et l'excédent de la section d'investissement de 1 747 523.72 euros à l'article 001

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme  
A Scherwiller, le 17 mars 2023

Le Président par délégation,



Nicolas PIERAUT  
Directeur



Date de mise en ligne : 20 mars 2023